

## SDEG 16

308, rue de Basseau  
16021 ANGOULEME Cedex  
Téléphone : 05 45 67 35 00  
Télécopie : 05 45 67 35 20  
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr  
Site internet : www.sdeg16.fr



Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz  
de la Charente

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n° 2017080BS0104

#### Réunion du Bureau Syndical du 20 mars 2017

Date de convocation : 13 mars 2017

Date d'affichage : 21 mars 2017

#### **OBJET : Acquisitions de terrains pour postes de transformation.**

L'an deux mille dix-sept, le vingt du mois de mars à 9 heures 00, le Bureau Syndical s'est réuni au siège du SDEG 16, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Nombre total de membres : .....	22
Quorum : .....	12
Nombre de présents au moment du vote : .....	14
Nombre de procuration au moment du vote : .....	2

#### **Le Président**

#### **Expose**

- Que dans le cadre de ses travaux, le SDEG 16 se propose d'acquérir des terrains afin d'y édifier des postes de transformation en cabine.
- Que les dossiers concernés sont les suivants :

Communes	Lieux dits	Nom du poste	Parcelles	Surfaces en m <sup>2</sup>	Prix au m <sup>2</sup> en €	Propriétaires
BERNEUIL	Barabos	Barabos	ZN 25	6	15,00	Indivision MONERAT M. Didier MONNERAT - M. Ludovic MONNERAT - Mme Mauricette MONNERAT
DIGNAC	Le Mas	Le Mas	F 186	6	15,00	M. Nicholas DODSWORTH
LOUZAC SAINT ANDRE	Chez Les Rois	Chez les Rois	AL 46	14,5	50,00	M. Claude BOUGNAUD
MONTBOYER	Moulin du Château Jollet	Moulin du Château Jollet	C 322	13	15,00	Indivision D'ASNIERES Mme Martine D'ASNIERES - Mme Solange BEURRIER - Mme Isabelle D'ASNIERES - M. Yves D'ASNIERES
VOEUIL ET GIGET	Champs de Bompert	Champs de Bompert	B 1056	20	Cession gratuite	M. Thierry LEONARD - SA LEONARD Aménagement Foncier

**Propose :**

- D'autoriser le Président, au nom du SDEG 16, à procéder à l'acquisition des terrains précités.

**Précise :**

- Qu'en application de l'article 17.3 des statuts du SDEG 16 et de la délibération n°2016354CS0412 du Comité Syndical du 19 décembre 2016 lui donnant délégation, il appartient au Bureau Syndical d'en débattre, d'en délibérer et d'autoriser ces acquisitions.

**Après en avoir débattu et délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :**

- Confirme que les projets exécutés par le SDEG 16 sont d'utilité publique.
- Autorise le Président, au nom du SDEG 16, à procéder à l'acquisition des terrains précités.
- Décide que le SDEG 16 prendra à sa charge tous les frais relatifs à ces acquisitions.
- Précise qu'il y aura lieu de procéder aux formalités de purge des hypothèques et privilèges éventuellement inscrits, conformément à l'article R.2241-5 du code général des collectivités territoriales.
- Donne pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions, accomplir toutes les formalités et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

*En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*